

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
Jérémie Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Allan Neuzy, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
Nathalie Coppens, *Secrétaire communal f.f.*

Excusés Elke Roex, Nadia Kammachi, Julien Milquet, *Échevin(e)s* ;
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Séance du 20.07.21

#Objet : Prise d'acte d'une décision d'octroi de la modification des conditions d'un permis d'environnement, prise par Bruxelles-Environnement pour un bien situé Rue des Goujons, 59 et dont le demandeur est S.A. FOYER ANDERLECHTOIS – PE 39/2008 (10) #

310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

314 Permis environnement

Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande de modification des conditions du permis d'environnement de classe 1B introduite par la S.A. FOYER ANDERLECHTOIS, Rue des Goujons, 59 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40B	Chaudières au gaz et cogénération	<ul style="list-style-type: none"> • 1.120 kW • 1.120 kW • 137 kW (cogénération) Total : 2377 kW	2
68B	Emplacements de parking couverts et à ciel ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • 57 places hors boxes + 46 boxes + 8 places motos • 19 places à l'air libre Total : 130 emplacements pour véhicules	1B
104A	Moteurs à combustion interne	150 kW	3

Vu la décision d'octroi du permis d'environnement délivrée par Bruxelles-Environnement le 06/07/2021;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 06/07/2021 et que les délais de recours au Collège d'Environnement sont de 30 jours à dater de la notification ;

DECIDE :

De prendre acte de la décision de Bruxelles-Environnement.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Nathalie Coppens

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 23 juillet 2021

Le Secrétaire communal f.f.,

Par déléation :
L'échevin(e),

Nathalie Coppens

Alain Kestemont

**Nathalie
Coppens
(Signature)**

Digitally signed by
Nathalie Coppens
July 26, 2021 4:48 PM
Read and approved

**Alain
Kestemont
(Signature)**

Digitally signed by
Alain Kestemont
July 26, 2021 10:42 AM
Read and approved